

Parentalités

La lettre du réseau d'écoute, d'appui
et d'accompagnement
des parents

numéro 38 • septembre 2016

Seine-Saint-Denis

l'agenda

Écrans et jeux vidéo à l'adolescence, mieux comprendre les risques pour mieux prévenir. Petit déjeuner-débat le vendredi 30 septembre de 8h30 à 10h30 à la Bourse du travail de Bobigny. Le pédopsychiatre Olivier Phan présente les résultats de l'enquête *Programme d'étude sur les liens et l'impact des écrans sur les adolescents scolarisés* (Pelleas). Inscription auprès de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques : mmpcr@csg93.fr

Infos parentalité. Tous les deux mois, la Maison des parents de Saint-Denis offre une tribune libre dans sa lettre d'information à destination des professionnels qui travaillent avec les parents dionysiens. Cette rubrique permet à des professionnels du territoire de se positionner, d'évoquer leurs actions ou leurs réactions à l'actualité. Les propos de cette rubrique n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les positions de la ville de Saint-Denis. Si vous souhaitez proposer un texte ou recevoir *Infos parentalité*, n'hésitez pas à contacter :

laura.denis@ville-saint-denis.fr

lectures

• **Adolescents des cités. L'épreuve de la mobilité.** En s'intéressant aux différentes manières d'habiter dans un quartier ségrégué, cet ouvrage propose une réflexion sur les effets des mobilités en dehors du quartier sur la socialisation et la construction identitaire des adolescents. Nicolas Oppenchain, Puf, 2016.

• **Prévenir le décrochage scolaire.** Le décrochage scolaire est devenu une préoccupation importante d'un nombre croissant d'établissements ; pourtant est-ce un phénomène nouveau ? Dossier proposé par la revue *La santé en action*, n° 436, juin 2016.

L'évolution de la société et l'éclatement du modèle familial traditionnel au cours du 20^e siècle ont provoqué un profond renouvellement des normes et des pratiques familiales.

La parentalité recouvre aujourd'hui des réalités variées : famille recomposée, adoption, monoparentalité, homoparentalité... La fonction parentale peut être assumée par une pluralité d'acteurs et d'actrices, quels que soient leurs liens biologiques ou juridiques avec l'enfant. Le schéma du père qui concentrait encore au milieu du siècle dernier l'autorité et tout le pouvoir décisionnel n'est plus unique. Pour autant, la place du père auprès de l'enfant demeure une question centrale, l'autorité parentale restant majoritairement partagée entre un père et une mère qui assurent l'éducation de l'enfant et en sont responsables.

Les parents issus de l'immigration, face aux différences culturelles et parfois aux conflits de valeurs, sont confrontés à des ajustements par rapport à leur propre modèle d'éducation.

Épaulés par les acteurs de terrain, professionnels de la petite enfance, centres sociaux, maisons des parents, associations, « *(l)es parents réinventent les rôles familiaux et la place de chacun, père, mère, enfants, en fonction de situations qui leur sont propres face à l'imposition d'une famille démocratique, égalitaire et individualiste, plus fondée sur des relations et des sentiments que sur le droit et la norme sociale* ». (Bénédicte Goussault, *Être parents aujourd'hui, une aventure au quotidien*, Les Éditions de l'Atelier, 2005).

La place des pères, par Christine Castelain-Meunier, sociologue au Cadis/Cnrs

On a tendance à penser qu'il n'y a plus de père, plus d'autorité, que la culture occidentale a affaibli la place du père... Or, les mutations d'aujourd'hui sont en fait très positives car elles ont engendré une humanisation du masculin, c'est-à-dire la création d'une paternité relationnelle avec l'enfant, la création du lien avec l'enfant. Mais construire et maintenir cette paternité contemporaine de lien est complexe dans le contexte d'une société où règne de la discrimination, de la souffrance psychique provoquée par la perte des repères traditionnels, dans une société où les inégalités sociales et les difficultés à combiner affirmation individuelle et lien collectif pour se sentir intégré(e) augmentent, entre vie personnelle, vie professionnelle et vie familiale.

S'adresser aux pères, notamment des quartiers populaires, les faire participer à des activités, les mobiliser est difficile, car, face à ces différents facteurs, ils adoptent des positions de défense, de résistance pour ne pas adhérer au nouveau modèle de paternité qu'ils comprennent mal. En outre, le plus souvent, lorsqu'ils sont convoqués, au sein d'un établissement scolaire par exemple, c'est pour un problème, ce qui les renvoie à l'échec, à la honte.

Par ailleurs, plus il est question d'impliquer le père, plus cela bouscule la mère dans son pouvoir dans une société où l'impératif de la bonne mère est très prégnant, alors même que la domina-

tion et les inégalités perdurent entre hommes et femmes, sachant que la femme est également aux prises avec des difficultés d'affirmation. En France, et en Occident plus largement, le mouvement féministe des années 1970 permet en principe à la femme de s'affirmer comme sujet social ayant des droits civiques et sociaux, là où auparavant la femme n'existait que comme épouse et mère. Cette manière de s'affirmer comme femme peut bousculer d'autres cultures et inciter certaines femmes au repli et à l'affirmation de soi uniquement par l'intermédiaire du rôle de mère.

Solliciter l'homme dans l'exercice de sa paternité nécessite de créer des passerelles qui vont varier selon la situation de l'homme, de la femme et de l'enfant, pour que la communication circule dans la famille. La mère pourrait être un vecteur de ce lien mais elle peut rencontrer des difficultés à faire de la place à l'homme comme père, étant elle-même victime d'inégalités, de domination.

La société occidentale actuelle ne favorise pas non plus le développement de la paternité relationnelle qui constitue une nouvelle manière d'être père et qui a succédé à l'échelle de l'Histoire à la paternité institutionnelle. Ce nouveau modèle de paternité implique une répartition nouvelle des places et des rôles entre l'homme et la femme et sollicite l'implication du père dans le sens d'une plus grande disponibilité peu

La dernière rencontre des porteurs de projets du Réaap 93 s'est tenue le 21 juin dernier à Profession Banlieue. Devant plus d'une cinquantaine d'acteurs, Christine Castellain-Meunier est intervenue sur *la place des pères*. Elle a été à l'origine du congé de paternité, de la proposition et de la création du livret de paternité mis en place par le ministère de la Famille en 2002, ainsi que de différentes mesures en vue d'un rééquilibrage des places, des rôles et des responsabilités entre les hommes et les femmes, dans le sens de la parité parentale.

Elle a écrit de nombreux ouvrages dont :

- *Pères, mères, enfants*, Flammarion, 1998,
- *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*, Puf, 2002,
- *Le ménage : la fée, la sorcière et l'homme nouveau*, Stock, 2013,
- en préparation pour 2017 : *Filles, garçons : les grands malentendus de l'éducation...*

compatible avec les modèles traditionnels qui lui ont été transmis, ainsi que ceux qui ont été transmis à la femme. Et les liens conjugaux qui se mettent en place ne sont pas non plus toujours compatibles avec cette conception de la parentalité fondée sur une plus grande égalité des fonctions.

On croit à tort que les évolutions de la paternité ont commencé il y a peu de temps. Or, à l'échelle de l'histoire, en France, elles datent de la Révolution française.

- En effet, avant 1789, dans la société traditionnelle rurale, le père avait tous les pouvoirs sur ses enfants à condition qu'il se réfère à la morale religieuse... C'est l'âge d'or des pères avec, entre autres, l'importance symbolique accordée à la filiation dont il est censé se porter garant au nom du maintien de la tradition et de ses privilèges. Il possède même l'autorité sur ses enfants majeurs, y compris pour les contraindre au mariage avec la personne de son choix, sous peine sinon d'être envoyé à la Bastille (comme ce fut le cas de Voltaire). La vie des enfants est à cette époque-là très intégrée à la vie des adultes. Dans cette société traditionnelle, les sphères de vie sont mélangées, il n'y a pas de clivage entre le travail, les loisirs, la maison, etc. Mais la société est très hiérarchisée, avec la royauté, et la mobilité sociale n'existe pas.

- Une deuxième période correspond à la société industrielle en développement, à la suite de la Révolution française. Elle se traduit par la fin de l'âge d'or des pères, avec entre autres, la diminution

de leur pouvoir en promulguant les premières lois limitant la puissance paternelle, en consacrant l'égalité entre tous les enfants en matière successorale (aîné, cadet ; fille, garçon). Le mariage religieux n'est plus obligatoire, pour fonder une famille, le mariage civil suffit. Avec l'industrialisation au début du 19^e siècle, les sphères publique et privée se séparent et se hiérarchisent : la sphère privée domestique est féminine et infériorisée. C'est l'univers de la mère qui s'occupe des enfants. La sphère publique professionnelle est dominante et masculine. Le père est chef de famille, responsable économique et juridique. C'est lui qui ramène le salaire. Il représente la loi, mais détachée du religieux. Il exerce la seule autorité au sein de la famille alors même qu'il est très absent puisque dorénavant il en sort pour aller travailler en usine. Avant, dans la société traditionnelle rurale, il travaillait à la ferme, en toute proximité. C'est encore une société très patriarcale puisque la femme n'a toujours pas de droits civiques et sociaux.

Pour autant, la femme est sollicitée sur le versant affectif et sensible pour accompagner le progrès social de cette nouvelle société industrielle qui véhicule l'idée que plus on va produire, plus on va réduire les inégalités sociales.

Du côté des hommes, on commence à évoquer des carences paternelles notamment pour les classes laborieuses... avec la référence négative au père lorsqu'il n'assume ni le volet financier, ni le volet éducatif. L'image d'un père défaillant émerge. C'est le début des interventions de l'État pour aider les familles en difficulté, du fait d'un père défaillant, voire violent.

Durant la guerre de 1914-1918, les femmes découvrent le travail salarié dans les usines d'armement où elles remplacent les hommes qui sont au front. Elles goûtent un peu à la liberté et à l'autonomie. Mais le droit de vote ne leur sera accordé qu'en 1944.

- La troisième grande période contemporaine est marquée par la modernité et le mouvement des femmes des années 1970. Les réformes législatives vont alors s'accélérer pour permettre à la femme d'exister comme sujet social ayant des droits civiques et sociaux, et pas uniquement comme épouse et mère. L'année 1965 est marquée par la possibilité d'ouvrir un compte en banque et de travailler sans le consentement du mari. En 1970, la puissance paternelle est remplacée par l'autorité parentale, instituant le principe de coparentalité dans le mariage¹. En 1975, le divorce par consentement mutuel devient possible. Selon le psychanalyste, Michel Tort, c'est la fin du dogme paternel, la symbolique qui entourait la paternité ne fait plus loi. La création et le maintien du lien

avec l'enfant dès son plus jeune âge rend la paternité moins institutionnelle, d'autant que l'institution du mariage n'est plus indispensable pour fonder une famille. Or la capacité pour un père de créer du lien avec l'enfant dépend aussi de sa capacité à créer du lien avec la mère de l'enfant.

La paternité, devenue plus relationnelle, humanise le masculin et le rend capable de répondre aux besoins de l'enfant, y compris lorsqu'il est nourrisson. Dans le même temps, dans la société contemporaine, à la différence de la société rurale antérieure où le « je » n'existait pas, chacun doit affirmer sa subjectivité, tout en respectant l'autre dans sa citoyenneté. La société s'individualise, renvoie les individus à leur histoire personnelle. Si ces derniers se réfèrent à une culture en décalage avec la culture occidentale, ils se trouvent en difficulté pour assumer cette nouvelle manière d'être père et transmettre des modèles et une hiérarchie de valeurs qui fassent sens dans la société contemporaine.

La paternité relationnelle n'est pas si facile à vivre et peine à être reconnue comme norme. Elle contraste avec la désaffection d'un certain nombre de pères à assumer leur rôle et pousse à réfléchir sur la façon dont il convient de les solliciter afin qu'ils s'impliquent dans l'éducation de leurs enfants malgré les différences de modèles. Car aujourd'hui, être père reflète une juxtaposition des modèles, hérités des trois périodes historiques et varie avec l'histoire personnelle, la culture transmise. Ce faisant, l'exercice de la paternité est plus ou moins compatible avec la norme actuelle de la paternité relationnelle. C'est à l'ensemble de la société et des services éducatifs et sociaux d'aller à la rencontre des pères qu'on dit absents, défaillants, qui peinent à exercer leur paternité, afin de contribuer à recréer du lien entre le père et l'enfant, si important pour l'éducation. Des spécialistes de l'éducation s'y attellent avec succès aujourd'hui, surmontant de nombreuses difficultés et résistances. Il devient fondamental de s'inspirer, de développer et de se référer à ces nombreuses initiatives qui contribuent à améliorer l'éducation : ateliers de menuiserie père-enfant, nouveaux espaces de paroles pour les pères, séances de rencontres pères-enfants, et plus loin de nous, les groupes de soutien organisés gratuitement par Parents séparés inc., un organisme canadien sans but lucratif qui accompagne depuis 1998 les pères dans leur transition de vie familiale, pour assurer leur bien-être et celui de leurs enfants (www.peres-separes.qc.ca).

¹ Ce principe est étendu aux parents divorcés par la loi du 22 juillet 1987 et aux parents naturels par la loi du 8 janvier 1993 et est définitivement consacré par la loi du 4 mars 2002.

Le comité de pilotage du Réaap93 : Caisse d'allocations familiales, Conseil départemental, Direction départementale de la cohésion sociale, Éducation nationale, Fédération des centres sociaux, Union départementale des associations familiales... Coordination Profession Banlieue. Rens. Caf : 01 49 35 49 98 ou Profession Banlieue : 01 48 09 26 36.